



Direction d'école : graves menaces sur les équipes enseignantes

La décision grave de l'Inspecteur d'Académie de menacer les directeurs et les directrices « *pour service non fait* » impose à toutes et tous une grande responsabilité.

Il s'agit tout simplement d'une remise en question d'un droit fondamental d'expression et de revendication. Une liberté est menacée.

Cette grève administrative engagée il y a 6 ans maintenant, n'avait jamais fait l'objet de sanction arbitraire.

Qu'y a-t-il de nouveau cette année pour que le Ministère franchisse ce pas ?

Les années successives de grève administrative ont par leur efficacité (notamment informations non communiquées à l'administration sur les effectifs) amené, à plusieurs reprises, les gouvernements successifs à ouvrir des négociations. Les propositions des différents ministères n'ont jamais vraiment répondu aux attentes sur la direction d'école : du temps, des moyens, de la considération.

En fin d'année scolaire dernière, le Ministre a fait des propositions autour d'un protocole mettant en avant une mesure phare : une décharge de direction des écoles à 4 classes occupée par un PE2 (quid de la formation initiale et de la formation continue ?...).

Le Ministre **liait la signature du protocole à la levée de la grève administrative**. Le SE/UNSA a fait le choix de signer seul ce protocole, sur cette base. Le SNUipp et le SGEN-CFDT ont refusé et ont appelé à poursuivre le mouvement.

Il faut savoir que de nombreuses écoles d'Eure-et-Loir ne bénéficient d'aucune décharge de direction...

Pour le Ministre, la grève administrative est terminée. Pour autant, **plus de 30 % des écoles du département n'ont pas renvoyé l'enquête lourde de rentrée (le dernier rappel de l'IA a été envoyé à plus de 130 écoles)**. Le Ministre veut faire taire tout type d'action, toute forme de revendication et passe à la répression (service non fait). Alors que les directrices et les directeurs font et leur service d'enseignant et assument leur fonction de direction !

Tout le monde comprendra donc dans quelle phase politique nous nous trouvons. Le SNUipp 28 n'accepte pas ces menaces injustes et arbitraires. **Les directeurs et directrices accomplissent quotidiennement leur mission : ils enseignent, ils organisent, ils réunissent, ils planifient, ils coordonnent**. La profession doit se rassembler pour que le dossier sur la direction d'école soit réouvert sur la base de nos revendications et reçoive de vraies réponses.

**RÉUNION DIRECTION ET
FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE
MERCREDI 20 DÉCEMBRE**

14h00

AU SNUipp.28

3 rue Louis Blériot

28300 CHAMPHOL